

## Éditorial

**A**FP – Association Foncière Pastorale – un sigle apparu à la fin des années 1970, il cache un formidable outil de développement économique au service de la collectivité et des adhérents.

En Savoie, ces structures se sont développées et participent à l'essor des territoires sur lesquels elles sont implantées. En effet, lorsque nous quittons les vallées, les centres urbains pour les hauteurs de nos communes, nous avons devant nous, d'immenses espaces naturels composés de forêts et de prairies.

Ces territoires ont une histoire. Nos ancêtres ont transpiré pour nous transmettre ce patrimoine. Selon les endroits, les enjeux sont différents mais cet héritage doit être préservé.

L'AFP est cette structure qui permet d'associer, agriculteurs, propriétaires forestiers, professionnels du tourisme et de la filière bois, représentants des administrations, des collectivités locales, départe-

mentales et régionales en vue de la mise en valeur de ces immenses domaines.

Chaque association, (une quarantaine dans notre département), essaie à l'intérieur de son périmètre de conforter et rationaliser l'exploitation agricole, d'optimiser les ressources économiques de la forêt. Elle prépare des projets d'une dizaine de milliers d'euros voire de plusieurs centaines lorsqu'il s'agit de dessertes pastorales et forestières ou de rénovations de bâtiments.

Les dirigeants bénévoles de ces structures, qui ne sont pas des associations comme les autres, comptent beaucoup sur la commune en moyens humains et financiers pour les aider au quotidien. Selon les collectivités, les réponses sont différentes.

Aujourd'hui, un petit groupe de présidents, travaille avec la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, la Direction Départementale des Territoires, les partenaires financiers



Georges AJOUX

des AFP, pour proposer des orientations durables.

Nos AFP se sont dotés de nouveaux statuts, cela n'a pas été une mince affaire. Aujourd'hui elles s'engagent vers une structure nouvelle au niveau départemental, la Fédération départementale des AFP savoyardes dont la création est prévue pour ce printemps.

Nous devons encore aller de l'avant pour mobiliser les moyens financiers mis à notre disposition pour le développement local.

**G. AJOUX**

**Président de l'AFP des Hauts d'Ugine**

## SOMMAIRE

P1 : EDITO

P2-4 : VIE QUOTIDIENNE DES AFP

P4 - 7 : REVUE DE PRESSE

P7- 8 : Un regard sur l'AFP des Hauts d'Ugine

## Personnes ressources « AFP » en Savoie

**Chambre d'Agriculture** : Pôle Territoires (04 79 33 82 87)  
40 rue du Terraillet—73190 Saint Baldoph

Suivi administratif et animation des AFP : MAILLAND-ROSSET Sébastien

Création : Serge LACOUR

**Conseil Général**

DUPRAZ Jérôme (04 79 96 74 59)

**D.D.T.** Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex

Travaux : BERTHOMIER Patricia (04 79 71 73 33)

Cadre réglementaire : BENESTON Noël ( 04 79 71 73 49)

## AGENDA ...

### • La Société d'Economie

Alpestre de la Savoie tiendra son Assemblée Générale le 13 avril 2012.



### • 40 ans de la loi pastorale.

La loi pastorale qui a donné lieu à la création des groupements pastoraux, des conventions pluriannuelles de location et des AFP fêtera ses 40 ans, le 1er mars prochain dans le cadre du salon international de

## Vie quotidienne des AFP

### FIN DES CO-FINANCEMENTS FEADER

Pour vos travaux d'amélioration pastorale, des taux d'aides publiques très intéressants étaient mobilisables sur la période 2007-2013 : **1 euro de FEADER en contrepartie d'1 euro de financement du Conseil Régional ou du Conseil Général.**

Cette programmation se terminant fin 2013 (note du ministère chargé de l'agriculture en date du 20/10/2011), il convient de respecter le calendrier suivant.

#### Pour mobiliser les subventions restantes

**du FEADER, votre dossier complet devra être validé au comité de pilotage de votre plan pastoral territorial d'automne 2012.**

Pour cela, il est nécessaire d'entreprendre, dès à présent, les démarches administratives, qui nécessitent bien souvent du temps, notamment les divers avis et autorisations (permis de construire, procédures loi sur l'eau, etc...). Les derniers arrêtés de subvention relatifs à l'aide européenne devront être pris pour le 31/12/2013.

La fin des paiements est prévue au 31/12/2015 ce qui impose l'achèvement des travaux au plus tard en mai 2015 pour un dépôt des dernières demandes de paiement au plus tard le 30 juin 2015. L'essentiel des aménagements devra alors être réalisé durant l'estive 2014.

**Pour toute information :** DDT – Cellule pastoralisme, Mme BERTHOMIER Patricia 04 79 71 73 33

### CHANGEMENT DES PLANS COMPTABLES M1/M5/M7

Une nouvelle circulaire (n° IOCB120309C) conjointe du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat concernant le cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales de

propriétaires est parue le 31 décembre 2011.

Cette circulaire indique les évolutions du nouveau plan de comptes M1/M5/M7 applicables aux ASA et donc aux AFP à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Une information à prendre en compte au moment de

l'élaboration de vos budgets et futures décisions modificatives.

La circulaire et le nouveau plan de comptes sont téléchargeables à l'adresse suivante : [http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo\\_otherfiles\\_fina\\_loca/docs\\_som/plan\\_comptes\\_m1\\_57\\_2012.pdf](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_otherfiles_fina_loca/docs_som/plan_comptes_m1_57_2012.pdf)

### VALORISER LES SURFACES EN FORÊT DE VOS AFP

Un nombre d'AFP du département possèdent dans leur périmètre des surfaces boisées sur lesquelles peu d'actions sont mises en œuvres. Depuis 2011, la Chambre d'Agriculture renforce son action pour les propriétaires forestiers et notamment les AFP. Elle intervient dans le cadre d'un Plan Pluriannuel Régional de développement forestier (Loi de Modernisation Agricole de 2010).

A ce titre, une équipe technique de 2,5 personnes peut assurer gratuitement pour vous des missions d'animation foncière qui comprennent :

- L'émergence et la définition d'un projet de chantier collectif (coupe de bois, piste forestière, câbles)
- L'animation de réunions avec les propriétaires concernés,
- Des conseils techniques (reconnaissance de limi-

tes, évaluation des volumes, recherches de financement,...).

**Contacts :**  
Mission Forêt de la Chambre d'Agriculture des Savoie

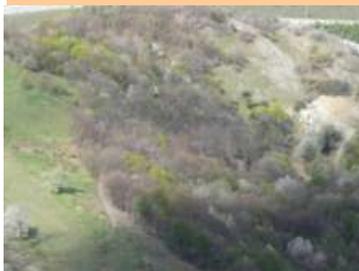


- Geoffrey THOMAS (Conseiller Forestier) 04 79 60 49 34
- Cervin PERROUX 04 57 08 70 23



l'agriculture.

3 présidents d'AFP (Gilles VIVET, président de l'AFP de Montfort, Monique BASSILEGER, présidente de l'AFP de Celliers et Suzanne KRAWNOSKI-CUGNOLO, présidente de l'AFP des Bourguignons) conviés par la Société d'Economie Alpestre de la Savoie ont accompagné une délégation savoyarde d'une dizaine de personnes.



# Vie quotidienne des AFP

## GROUPE DÉPARTEMENTAL DES PRÉSIDENTS D'AFP

Depuis la dernière parution, le groupe départemental des présidents d'AFP s'est réuni à 4 reprises :

- Les réunions du 24 juin et 8 septembre 2011 ont été l'occasion pour le groupe des présidents de préparer les rencontres départementales des AFP qui se sont déroulées à Celliers le 7 octobre 2011 avec notamment la rédaction des statuts de la fédération départementale des AFP savoyardes

- Lors des réunions du 29 novembre 2011 et du 10 février 2012, les présidents ont travaillé sur l'organisation de l'Assemblée générale constitutive de la Fédération Départementale des AFP savoyardes. Ils ont notamment travaillé aux services proposés aux adhérents et aux projets collectifs à mener en 2012. Ils ont participé à la rédaction et à la relecture de la lettre semestrielle.



▲ Discussion à bâtons rompus de présidents d'AFP lors de la rencontre du 7 octobre 2011 à Celliers (crédit photo CA 73).

## Actualités

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES AFP SAVOYARDES : 4 MAI 2012 À CHAMBÉRY

Le groupe des présidents vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'Assemblée générale constitutive de la FDAFP73 qui aura lieu le 4 mai 2012 au Conseil Général - Hôtel du Département. Vous trouverez ci-dessous les éléments à retenir concernant cette structure collective à votre service. En espérant vous retrouver nombreux à l'assemblée.

### Adhérer pour quoi faire ?

#### Accéder gratuitement à un socle de services

Chaque adhérent à la FDAFP73 pourra prétendre à :

- ➔ Une **rencontre individuelle pour un bilan sur le fonctionnement général de votre AFP** : relation avec les agriculteurs, relation avec les propriétaires adhérents et fonctionnement administratif

- ➔ **2 jours de formation** répartis sur les trois thèmes suivants tous les ans : Fonctionnement administratif, Budget

finances, Convention de location.

- ➔ Lors de la première adhésion, **remise du guide des associations foncières pastorales** édité par l'Association Française de Pastoralisme (valeur 45 €)

- ➔ Un **travail de préparation de la transmission de la présidence d'une AFP** qui se traduirait par :

- Un bilan du fonctionnement de l'AFP
- Bilan de l'état de transmission de

l'AFP (listing des parcelles, des propriétaires et plans à jour),

- Une réunion de concertation locale avec les collectivités et la fédération départementale

- ➔ Un **accès à la plateforme internet des AFP de Savoie** (textes réglementaires en lignes, actualités, forum, rappel calendrier des formalités à accomplir, etc..) **et deux numéros annuels de la lettre d'information des AFP.**

#### Bénéficiaire des projets menés par la FDAFP73

En plus de ces actions, les AFP adhérentes bénéficieront des actions engagées annuellement par la FDAFP pour améliorer le fonctionnement quotidien des AFP et alléger la tâche des bénévoles.

Ainsi les propositions d'actions transversales pour l'année 2012 à valider lors de l'Assemblée Générale constitutive pourraient être les suivantes :

a. Relation avec les collectivités

- Etablissement d'une charte partenariale entre les collectivités locales et l'AFP

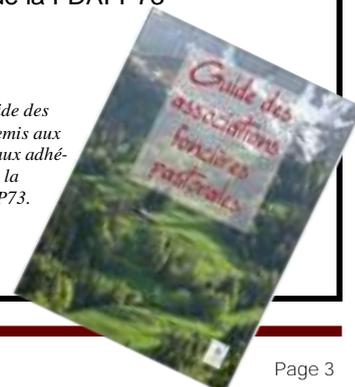
- Proposition pour une participation au congrès de la fédération départementale des Maires avec présentation de la charte.

b. Rencontre avec la Chambre interdépartementale des notaires pour une simplification de la mise à jour des listings des AFP.

c. Négociation de contrat d'assurance globalisé pour les adhérents

d. Rencontre avec les institutions et organismes (Fédération départementale de chasse, FDSEA, JA,...) pour faire connaître l'existence des AFP et de la FDAFP73

► Guide des AFP remis aux nouveaux adhérents à la FDAFP73.



## Combien coûte l'adhésion

Le montant de l'adhésion proposé est de 100 € par an. Cette adhésion sera commune avec la Société d'Economie Alpestre de la Savoie .

*NB : une période transitoire d'un an est proposée. Pendant cette période, il est proposé que les AFP non adhérentes n'accèdent qu'à la rencontre individuelle pour un bilan sur le fonctionnement général de l'AFP*

## Comment adhérer ?

Si vous êtes une AFP, vous souhaitez assister à l'AG constitutive de la FDAFP73 : il faut dans un premier temps prendre une délibération validant la participation à l'AG constitutive du 4 mai 2012 et l'adhésion à la FDAFP qui en découlera. Cette délibération compte tenu du fait qu'elle ne conduit pas à modifier les missions de votre AFP, peut être prise par le Conseil syndical. Cela n'empêche pas une information à votre assemblée générale.

➔ Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale mais vous souhaitez adhérer à la FDAFP, il conviendra simplement une fois la création de la FDAFP réalisée de prendre une délibération du conseil syndical validant l'adhésion à la FDAFP.

➔ Si vous êtes un élu d'une collectivité territoriale, il conviendra faire prendre le même type de délibération afin d'obtenir une délégation de la collectivité que vous représentez.

### Pour toute information :

Chambre d'Agriculture  
de la Savoie

Sébastien MAILLAND-  
ROSSET

04 79 60 49 33



## Revue de Presse

### LE CHÂTEL

## Un engin sans pilote pour débroussailler



À l'issue de la démonstration.

Depuis un certain nombre d'années, la Communauté de Communes Cœur-de-Maurienne mène une politique d'entretien de l'espace. Elle se traduit concrètement par des opérations lourdes de débroussaillage, mais aussi par l'attribution d'aides aux agriculteurs qui poursuivent des actions d'entretien sur les espaces qui leur sont attribués par les associations foncières pastorales.

#### L'expérience entre dans le cadre d'une réflexion globale

Cette politique menée conjointement avec le conseil général et, parfois, avec le Conservatoire naturel du patrimoine de la Savoie, fait

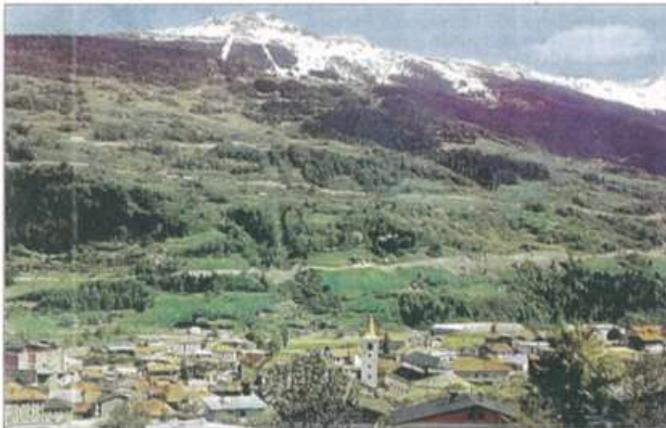
l'objet actuellement d'une réflexion avec l'ensemble des partenaires. Dans ce cadre, une démonstration de débroussaillage, a été organisée, à l'initiative de la CCCM sur le territoire de la Commune de Le Châtel, en ce milieu de semaine, avec un nouvel engin dont l'originalité est de ne pas avoir de conducteurs sur l'engin, et donc d'être télécommandé.

Il avait été mis à disposition de la CCCM par les Ets Monod. « Une démonstration intéressante, s'intégrant bien dans notre réflexion », ont souligné Roger Favier, vice-président de Cœur-de-Maurienne en charge des espaces naturels, et l'ensemble des participants des six communes. □

▲ **Dauphiné libéré 23.10.2011**

**HAUTEVILLE/LES ARCS** Pour améliorer l'entretien et la gestion du massif

# La commune encourage la création d'une association foncière pastorale



IL Y A 40 ANS. À la fin des années 1960, le paysage du versant d'Hauteville/Les Arcs était beaucoup plus "ouvert". Photo Archives communes de Bourg-Saint-Maurice



AUJOURD'HUI. Le massif a été "grignoté" au fil du temps par les forêts. Les zones de pâture se sont considérablement réduites. Photo DR

Les photos parlent d'elles-mêmes. En quarante ans, le versant d'Hauteville-Gondon et des Arcs a changé de physionomie. Les zones boisées, auparavant clairsemées, ont gagné du terrain. Résultat, les pâturages se font rares, les chemins et villages sont "noyés" par la forêt et le risque d'incendie grandit.

Pour enrayer ce phénomène, la municipalité souhaiterait encourager la création d'une Association foncière pastorale (AFP) sur le secteur. Mardi soir, les élus et la Chambre d'agriculture ont donc convié les propriétaires du versant à une première réunion d'information (voir réactions ci-dessous).

« Il y a plus de 900 propriétaires différents sur le versant.

Il est difficile d'engager une action d'aménagement et de mener des projets », a expliqué Sébastien Fayolle, chargé de projets en aménagement du territoire par la commune. Vient s'ajouter au morcellement du foncier, un phénomène d'abandon de certaines terres ainsi que l'éloignement de certains propriétaires.

## Redynamiser l'agriculture sur le versant

Des difficultés qui, à en croire les porteurs du projet, pourraient être gommées par le regroupement des propriétaires privés et publics au sein d'une association foncière pastorale. « Le principe d'une AFP c'est de gérer à la place de ceux qui ne gèrent pas », a résumé Ser-

ge Lacour de la Chambre d'agriculture de Savoie.

« Une AFP permet de mieux maîtriser le boisement spontané et anarchique, de réhabiliter les pistes et accès, d'assurer une meilleure gestion du foncier pastoral ou encore de clarifier et simplifier les rapports entre propriétaires et agriculteurs. » Il a pour but également de faciliter l'installation ou le maintien d'agriculteurs sur le versant. Des exploitants qui sont aujourd'hui au nombre de six à Hauteville-Gondon.

Autre avantage : l'octroi de subventions. Selon Serge Lacour, une AFP peut prétendre à au moins 50 % de subventions de l'État, du conseil général et de la Chambre d'agriculture pour financer ses projets.

Le reste incomberait à la commune ou à la communauté de communes s'il s'agit de projets d'intérêt général.

À l'issue de la réunion, un groupe de travail d'une dizaine de personnes a été constitué. Il aura pour rôle de planifier sur le projet, de définir quel type d'AFP pourrait être mise en place, sur quel périmètre et avec quel rôle. Un travail qui devrait durer près d'un an avec au programme plusieurs réunions d'informations.

La création ou non de l'association foncière pastorale sera ensuite validée au cours d'une enquête publique auprès de l'ensemble des 900 propriétaires.

Mélissa DEPEYRE

## REPÈRES

### UNE AFP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

■ L'Association foncière pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agropastoral et forestier, dans le but d'assurer la mise en valeur et la gestion des parcelles incluses dans le périmètre constitué.

### EN SAVOIE

■ On compte 44 AFP en Savoie dont une à Bourg-Saint-Maurice, au Cornet de Roseind, constituée en 1978, (à cheval sur les communes de Bourg et de Beaufort).

## Certains propriétaires craignent une « perte d'autonomie »

Une cinquantaine de propriétaires étaient présents mardi soir, à la mairie annexe d'Hauteville-Gondon, pour assister à la première réunion d'information. Et certains ont fait part de leurs craintes et interrogations.

Principale inquiétude : la « perte d'autonomie ». Si l'Association foncière pastorale se crée (AFP autorisée), tous les propriétaires du périmètre, même ceux qui seraient contre, seront automatiquement adhérents. La loi prévoit en effet la création de l'AFP si 50 % des propriétaires, possédant 50 % des surfaces, sont favorables.

« On perd de notre autonomie et surtout si l'on est dans la zone d'adhésion on n'a pas le choix », s'est exprimée une propriétaire.

« Si vous gérez vos terrains, il n'y aura pas de changement, a tenu à rassurer Serge Lacour,



Une cinquantaine de propriétaires fonciers du versant des Arcs ont participé mardi soir à la réunion d'information qui s'est tenue à la mairie annexe d'Hauteville-Gondon.

de la Chambre d'agriculture. Et si vous ne gérez pas je ne vois pas ce que ça vous enlève.

Le futur périmètre concerné et géré par l'AFP a également fait l'objet d'interrogations. La mairie et les services techni-

ques, qui planchent sur le projet depuis près de deux ans, envisagent un périmètre limité par l'Isère, par les communes de Landry, Sées et Villaroger et qui engloberait également les stations.

« Quel est l'intérêt pour une

société comme ADS de se mettre en association pastorale ? », s'est étonné un propriétaire. « De plus en plus les bordures de pistes sont impraticables, a répondu Geroges Tresallet. L'intérêt est aussi d'amener des subventions et d'avoir une

convention avec les exploitants. » Reste que certains propriétaires semblaient préférer un périmètre plus restreint. Cela sera discuté et étudié par le groupe de travail.

Le débat a ensuite glissé sur le thème de l'environnement. « Est-ce qu'un état des lieux précis va être fait ? Parce qu'il y a d'autres enjeux floristiques ou faunistiques, s'est inquiété un autre propriétaire. Tout ça doit être pris en compte. Surtout qu'un bureau avec toute la bonne volonté peut faire des erreurs. »

« Si l'AFP a besoin d'un point de vue technique, il pourra faire appel à la Chambre d'agriculture, à l'ONF etc. C'est prévu dans les statuts, a expliqué Serge Lacour. Mais ça ne sera qu'un avis consultatif. La décision finale revient toujours au bureau. »

M.B.

▲ **Dauphiné libéré 24.11.2011**

## ESSERTS-BLAY

# Vers la création d'une Association foncière pastorale

Depuis plus de 50 ans maintenant, à Esserts-Blay comme ailleurs, les changements de mode de vie ainsi que la diminution des exploitations agricoles ont conduit à une déprise des montagnettes et des alpages. Préoccupé par cette évolution, les élus souhaiteraient encourager la création d'une Association foncière pastorale (AFP).

Celle-ci permettrait, dans une volonté commune, de développer et d'entretenir de manière durable ces surfaces de pâture.

L'AFP est un regroupement de propriétaires de

terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué. Une réunion d'information sur les associations foncières pastorales se tiendra le jeudi 10 novembre à 20 heures à La Aula, en présence de Serge Lacour, chargé de mission auprès de la Chambre d'Agriculture. Tous les propriétaires de terrains en zone naturelle ou agricole sont conviés à participer à cette soirée. □

▲ **Dauphiné libéré 5.11.2011**

## MONTVERNIER

# Les statuts de l'AFP en mise à jour

L'assemblée générale de l'Association foncière pastorale (AFP) a permis à Marius Crosaz, trésorier, d'exposer le travail de mise à jour des statuts de l'association, et de définition exacte du périmètre de l'AFP. « Ce travail a été fastidieux car les parcelles périphériques ne peuvent pas toutes être prises en compte », souligne-t-il. Le montage du dossier a été transmis à la Chambre d'agriculture, avec un coût de projet s'élevant à environ 5 000 €. Des subventions couvrent ces dépenses : 3 000 € du conseil général et 1 500 € de la Communauté de communes Cœur-de-Maurienne (CCCM).

Les contrats avec la CCCM, qui concernent surtout les prés de fauche, vont être intégrés dans les nouveaux baux. La commission a constaté un manque d'entretien sur un seul parc. Les contrats relatifs aux pelouses sèches, qui prendront effet en 2012 et 2013, nécessitent un suivi plus précis. « 2012 sera l'année de remise à jour des contrats de location », précise Marius Crosaz.

Un état des lieux des propriétaires et du système d'indemnisation a été évoqué. Quelques questions ont été soulevées, notamment sur le manque d'eau dans le secteur du Fragnin.

C.G.

# La route pastorale et forestière est praticable



Une barrière est prévue à l'entrée de cette route pastorale et forestière, qui en limitera l'accès uniquement aux propriétaires.

Lundi, M. Duthy, technicien à l'Office national des forêts, qui assure la maîtrise de la réalisation de la route pastorale des Culées-Le Suit, M. Henaf de l'entreprise Martoïa qui exécute les travaux, P. Fredel, délégué de l'Association foncière pastorale sur ce secteur, et G. Ajoux, président de l'AFP, étaient sur le terrain pour une réunion de chantier. L'entreprise Martoïa travaille en effet depuis plus de deux semaines à la réalisation de cette tranche de travaux.

### Des travaux conséquents et très utiles

Il s'agit notamment de l'empierrement des zones qui n'avaient pas été effectuées en 2007, de la création des fossés de canalisations afin que l'eau ne divague pas dans certaines zones particulièrement humides, et de la pose d'une trentaine de renvois d'eau.

L'enveloppe prévision-

nelle de 120 000€ est financée par des aides de l'Etat (18 482€), de l'Europe (20 781€), de la région Rhône-Alpes (4 533€), du conseil général (11346€), de la commune (30 000€), et par les propriétaires (à hauteur également de 30 000€).

### Un accès en toutes saisons

Ces travaux permettront l'accès à cette desserte par tous les temps. Auparavant elle n'était praticable que lorsque la chaussée était sèche, et il fallait compter deux à trois jours de météo favorable pour l'emprunter à nouveau, après les orages notamment.

De nombreux forestiers et agriculteurs utilisent cette route forestière pour exploiter les parcelles d'un secteur vierge, non desservi (plus de 1000 mètres cubes de bois ont déjà été coupés sur ce secteur).

O.L.

▲ **AFP des Hauts d'Ugine**

**Dauphiné libéré 17. 09.2011**

◀ **Dauphiné libéré 31.12.2011**

**En Savoie**

**PASTORALISME/**Les associations foncières pastorales en Savoie se regroupent dans une fédération départementale

# Vers une Fédération des AFP de Savoie



Une majorité des présidents des AFP a décidé de se regrouper dans une Fédération départementale.

▲ **Terres des Savoie 20.10.2011**

**VALMEINIER**

## L'association foncière pastorale vers une concrétisation

L'assemblée constitutive de l'association foncière pastorale du samedi 21 janvier, même si, pour cause d'intempérie, n'a pas connu en nombre le succès escompté, n'en est pas moins valable au vu de la conclusion de l'enquête réalisée du 14 novembre au 9 décembre par Claudine Bonilla, commissaire enquêteur.

De cette enquête il ressort que si 40 % des comptes de propriétaires émettent un vote négatif, 60 % sont positifs et représentent 87 % des surfaces concernées. Il est vrai que, sur l'ensemble de la surface communale concer-

née (55 000 ha), les trois quarts sont propriété de la collectivité locale ou du Département.

En conséquence, d'après l'arrêté du 17 octobre 2011, il ressort qu'« après la clôture de l'assemblée constitutive du 21 janvier 2012, le procès-verbal sera transmis au préfet, avec toutes les pièces annexées par les soins du président de l'assemblée constitutive ; la secrétaire générale de la préfecture, le maire de Valmeinier et la commissaire enquêteur seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution » de l'arrêté.

L'AFP pourrait donc entrer en fonctionnement très prochainement, une fois ces formalités accomplies. Depuis de nombreuses années, le souhait des élus et de la population est de contenir l'avancée des friches, notamment sur le bas de la commune. Diverses subventions, en fonction des travaux d'entretien, pourront être obtenues. Chacun est invité à lire les statuts joints à l'envoi collectif du 17 octobre pour bien comprendre l'intérêt d'une telle association qui devrait se mettre en place au cours des mois qui viennent.

Aimé PERRIN

Le vendredi 7 octobre, les responsables des AFP de Savoie se sont réunis à Celliers pour leur rencontre départementale annuelle. Le point dominant de cette réunion était de débattre de la volonté, ou non, de créer une fédération départementale des AFP. Sous forme d'association 1901, cette union des AFP va être lancée. Elle permettra une synergie entre AFP et surtout sera interlocuteur unique face aux collectivités et organisations professionnelles. Le débat a montré des avis divergents sur l'utilité d'une nouvelle structure. Pour certains, cette fédération est indispensable pour proposer une offre de service nécessaire pour alléger le travail des responsables des AFP qui sont bien souvent des bénévoles. Pour d'autres, il s'agit d'une structure de plus, face à des financeurs qui ne vont pas multiplier les subventions...

Lionel Mithieux, vice-président du Conseil général estime que d'avoir un interlocuteur privilégié au niveau départemental, voir interdépartemental, est une bonne chose, « mais que la cohérence entre les organisations est nécessaire, car il n'y aura pas plus de financement ». Patrice Deschamps, élu de la Chambre d'agriculture a félicité les bénévoles des AFP « qui agissent dans des secteurs souvent difficiles, en proposant un service concret aux collectivités locales pour l'entretien des espaces et des paysages ». Il a rappelé que les AFP pouvaient aider à l'installation en agriculture, et étaient un outil essentiel à la préservation du foncier agricole. La Chambre d'agriculture apporte un service d'animation aux AFP et l'on peut imaginer un schéma identique à celui des groupements de développement sur les territoires, qui gère au niveau local les intérêts des agriculteurs en s'appuyant sur le réseau des conseillers de la Chambre d'agriculture.

### Le bel exemple de l'AFP de Celliers

En début de rencontre, Monique Bassi-Léger, présidente de l'AFP de Celliers a raconté l'histoire mouvementée de cette association créée en 2005. Jusqu'à la mise en place des primes PAC le territoire de Celliers était réparti de façon informelle auprès des sept agriculteurs de la vallée. Pour obtenir les primes PAC, les agriculteurs ont dû formaliser leur location de terres. Mais avec plus de 2 600 parcelles sur 1 076 hectares et 148 propriétaires ce n'était pas une mince affaire ! La seule solution, qui a nécessité près de deux ans de débats, conflits, querelles et négociations a été la création de cette AFP.

Cette association foncière pastorale re-

groupe les propriétaires de terrains à destinations agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés. Elle loue les terrains aux éleveurs avec des conventions pluriannuelles de pâturage. L'AFP agit en priorité pour maintenir les secteurs ouverts, pour protéger les abords des zones habitées de l'embroussaillage. Gérée par un conseil syndical de sept propriétaires, et avec l'aide administrative de la commune de La Léchère, l'AFP ne dispose pas de ressources propres au-delà du fermage payé par les agriculteurs. Ces propriétaires, dans 70 % des cas, reversent sous forme de dons le montant de leur fermage « pour la gestion collective du territoire de cette vallée », et ont décidé l'année dernière d'augmenter de 30 % les loyers pour accompagner les projets de l'AFP. Ainsi, et avec l'aide de la commune, de la communauté de communes et du Conseil général, l'AFP a pu réaliser de belles actions : l'entretien et le débroussaillage du territoire, mais aussi l'élargissement d'une piste, des travaux de drainage et la rénovation d'un chalet d'alpage. Le dynamisme des membres du conseil syndical de l'AFP de Celliers, basé sur démarche de communication vers les



**Pour Monique Bassi-Léger, présidente de l'AFP de Celliers,** « l'AFP est une assemblée de propriétaires qui agissent dans le sens collectif, pour leur territoire et pour accompagner les agriculteurs à entretenir cet espace ».

résidents (35 habitants) et les touristes (250 lits), a également permis l'installation d'une exploitation laitière avec production de beaufort. ■

Claudine Laverol

▲ **Dauphiné libéré 02.02.2012**

# Un regard sur... l'AFP des Hauts d'Ugine

## FICHE D'IDENTITÉ

**Commune concernée par l'AFP :** Ugine

**Date de création :** 1996 puis extension en 2001

**Surface de l'AFP :** 2236 ha à la création dont environ 1416 ha appartiennent à la commune puis une extension de 107 ha dont 16 ha appartiennent à la commune.

**Nbr de propriétaires :** 329 dont la moitié n'habite pas à Ugine.

La commune majoritaire en superficie n'est pas majoritaire en voix (182 sur 986 voix).

**Président :** Georges AJOUX, depuis la création est aujourd'hui retraité de l'Education nationale.

Depuis l'adoption des nouveaux statuts à l'unanimité, tous les adhérents paient une cotisation à l'AFP

## OBJECTIFS DE L'AFP :

Conforter et rationaliser l'exploitation agricole, optimiser les ressources économiques de la forêt pour au final favoriser le développement touristique.

Pour cela, l'AFP s'est fixé pour objectif de réaliser et d'entretenir des équipements et notamment des pistes sylvo-pastorales.

## TRAVAUX

L'Afp depuis des années mènent des travaux autour de la thématique des accès sylvo-pastoraux. L'objectif est d'améliorer ou de créer de nouvelles dessertes

## BUDGET

Le budget de fonctionnement se situe annuellement aux alentours de 2500 €, celui d'investissement se situe annuellement aux alentours de 50 000 €.

## EXPLOITANTS

L'AFP ne s'occupe pas de la location des terrains laissée à l'initiative des propriétaires. La commune d'Ugine propriétaire des alpages sur le périmètre de l'AFP, gère elle-même les locations des alpages et assure également les investissements sur les alpages. Elle bénéficie à ce titre de financement du Conseil Général.

## COLLABORATION

La commune participe activement au fonctionnement de l'AFP notamment en co-finançant une partie des travaux.



▲ Propriétaires lors de l'AG constitutive en 1996



▲ Paysage pastoraux de l'AFP des Hauts d'Ugine



▲ Logo de l'AFP

